

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

DÉCEMBRE
2016

TÉLÉCOM AVIATION

CGSP

FGTB Services Publics

72^e année - n°11 - décembre 2016 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

Réduction du temps de travail

L'or du temps

*32h pour moi,
des emplois créés pour les autres*



ÉDITO
USA : quand
Donald ne fait
plus rire personne !
P. 3



BUDGET WALLON
Un budget sous
le sceau de l'austérité
P. 6



TÉLÉCOM AVIATION
Hommage à
Jean Delporte
P. 13

Confédération syndicale internationale

Turquie : 10 000 autres travailleurs du secteur public licenciés

Le gouvernement du président turc Erdogan vient encore de licencier 10 131 autres de ses agents. Ce sont donc en tout plus de 100 000 employés du secteur public qui ont été licenciés ou suspendus depuis le coup d'État manqué du 15 juillet. Les renvois, dans 35 différents ministères et agences du gouvernement, ont principalement concerné les secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice. Dans les institutions d'éducation, où la majeure partie des licenciements a eu lieu, les nouveaux recrutements peuvent être arbitraires et ne s'appuyer sur aucun critère objectif. Les personnes licenciées ne peuvent plus accéder à d'autres emplois dans le secteur public.



Les renvois sont liés à l'annonce de deux autres décrets en application de l'État d'urgence décidé par le Conseil des ministres après la tentative de renversement. En tout, dix décrets ont été adoptés, dont bon nombre ont des conséquences permanentes pour la politique, l'économie et la société du pays. Les Autorités ont aussi bloqué certains sites de médias sociaux. La semaine dernière, au moins 11 membres du parti de l'opposition HDP ont été arrêtés après que l'immunité de plus de 130 membres du parlement démocratiquement élus ait été levée en mai de cette année. Le parti HDP a annoncé qu'il suspendait ses activités au parlement. Les autorités ont encore fermé 15 autres organes de presse et près de 100 journalistes sont actuellement en prison.



Sharan Burrow, la secrétaire générale de la CSI, a déclaré « qu'en Turquie, la démocratie n'était plus qu'une pure imposture. Le gouvernement

s'est attaqué aux libertés fondamentales d'expression, de réunion et syndicale, et s'en prend désormais au parlement en arrêtant des membres siégeant. Une fois de plus, le président Erdogan se sert des agissements d'une poignée d'individus qui ont échoué à prendre le pouvoir par la force pour éliminer les fondements les plus élémentaires de la démocratie. La CSI a déjà mis en garde contre le risque que la Turquie bascule dans la dictature et que les simples travailleurs soient punis uniquement sur base de leur origine ethnique ou de leur opinion politique. »

CSI, le 10 novembre 2016

IN MEMORIAM

Gilbert Lonnoy



Nous avons appris le décès du Cde Gilbert Lonnoy survenu ce 28 octobre. Cet infatigable militant a été Secrétaire général de la CGSP de 1985 à 1992.

Né en 1931 en région namuroise, il est entré à la SNCB en 1946 ! Il y fera toutes ses classes et s'engagera très tôt dans l'action syndicale jusqu'à devenir Secrétaire national du secteur Cheminots en 1980. Mandat qu'il exerçât jusqu'à son élection au secrétariat permanent de notre Centrale.

Même s'il prit sa pension en 1992, Gilbert n'a jamais mis ses engagements au rancart. Fortement ancré dans la vie politique namuroise, Gilbert Lonnoy n'a eu de cesse de défendre la cause des travailleurs et de continuer à s'impliquer syndicalement. À tel point que nous l'avons retrouvé rapidement à la tête des Commissions techniques des Pensionnés. Au moment de son décès, Gilbert exerçait encore le mandat de Président de la Commission des Pensionnés et Pré-pensionnés de la FGTB wallonne. Nous serons fidèles à la vigilance et à la combativité qu'il n'a cessé de mettre en avant dans la défense de nos affiliés, des services publics, de nos pensions, de nos droits...

Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

DANS NOS RÉGIONALES

Centre

Taux de cotisation

Attention : au 1^{er} janvier 2017, adaptation des taux de cotisation.

Pour plus de renseignements, s'adresser à son secteur respectif.

Hainaut occidental

Permanence

Amicale des Pensionnés

Veuillez noter que désormais les permanences de l'Amicale des Pensionnés se tiendront le

lundi toute la journée et le **mercredi** de 14h à 16h.

USA : quand Donald ne fait plus rire personne !

Après avoir occupé l'espace médiatique pendant des mois, les élections présidentielles américaines ont, enfin, livré leur verdict. Pour beaucoup, la victoire de D. Trump fut un choc, une surprise !

Il est vrai que l'arrivée d'une telle personne, raciste, misogyne, vulgaire et menteuse à la tête de la plus grande puissance du monde fait peur. Mais, plutôt que de jeter l'anathème sur les Américains pour avoir ouvert les portes de la Maison Blanche à un tel individu, il faut s'interroger sur les raisons de son succès ou, plus exactement, sur les raisons du succès d'un tel discours partout dans le monde.

Il serait malhonnête de critiquer ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique en niant la réalité politique en Europe. Car, l'élection de D. Trump s'inscrit dans un large mouvement de succès électoraux pour les idées simplistes, haineuses et nauséabondes qui font du rejet de l'autre l'argument politique par excellence !

C'est cette réalité qu'il convient d'interroger alors que partout l'extrême droite progresse, accède au pouvoir dans des mairies et des régions en France, fait son entrée dans des parlements et des gouvernements, y compris en Belgique !

Le constat est simple, le monde change vite, mettant à mal nos certitudes, chamboulant nos repères. La mondialisation capitaliste s'est imposée (temporairement ?) en l'espace d'une génération. Avec elle est apparu un discours technocratique, terne, cachant un projet politique derrière des arguments prétendument scientifiques. Dans le même temps, les mots et valeurs de la gauche ont été systématiquement discrédités. Les responsables politiques de gauche ont accepté l'histoire écrite par le monde de la finance, ils ont adopté l'idée qu'il n'y avait pas d'alternatives au capitalisme. Ils ont abandonné l'idée de rapport de force, de l'existence de classes sociales aux intérêts opposés. Bref, en cessant de dire que le rapport capital/travail est structurant de notre société, que la domination du premier (le capital) se traduit par une mise sous pression sans précédent du second (le travail), la gauche a cessé de fournir une explication claire nous permettant de comprendre le monde dans lequel nous vivons.

Elle a par son silence laissé le champ libre à ce que le discours politique a de plus infâme, de plus ignoble. Elle a permis que soient véhiculées des idées pointant l'autre, « l'étranger », « celui qui diffère de nous » comme la cause de nos problèmes.

Face à cette montée de l'extrême droite, il est temps de se réapproprier nos valeurs, nos symboles, nos mots. Car, c'est avec eux que l'on pense, que l'on analyse la société et les rapports de forces en présence, c'est à partir d'eux que l'on se fixe des objectifs, que l'on élabore des stratégies pour les atteindre !

Le discours de la gauche, dans son entièreté, ne doit pas être celui du partenariat avec le patronat, ne doit pas être celui d'une évolution inéluctable vers plus de mondialisation capitaliste pas plus que celui de la division de ceux qui aujourd'hui sont victimes d'un système qui les broie.

Non, bien au contraire, notre discours et donc nos actes, loin de recourir systématiquement à la critique et à l'opposition stérile doivent faire la part belle aux alternatives, ils doivent ouvrir le champ des possibles. Ils doivent donner l'envie, à tous ceux qui veulent le changement, de se retrouver avec enthousiasme et conviction derrière un projet de société solidaire et fraternel.

Notre discours doit également se réapproprier des petites choses toutes simples comme le bonheur et la joie de partager des moments avec ceux qu'on aime ou le plaisir d'aller à la rencontre de ceux que l'on nous présente comme différents. Car nous, nous ne voulons pas vivre séparés des autres, nous ne voulons pas avoir peur de ceux qui viennent de loin ! Bien au contraire, nous devons avoir l'ambition de détruire tous les murs et d'utiliser leurs briques pour construire des ponts !

Voilà le travail qui attend les forces de gauche ! Il est nécessaire car nous ne construirons jamais un rapport de force sur des idées erronées ! C'est là le meilleur moyen de lutter contre tous les D. Trump du monde !

L'IRW-CGSP y prendra sa part !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

L'or du temps

En mettant la réduction collective du temps de travail au centre de ses priorités, la FGTB wallonne ne s'est pas trompée de cible. Cette revendication porte en elle tout un projet de société à même de nous faire sortir par le haut du marasme de l'austérité qui nous afflige à tous les niveaux. Ainsi que l'affirme la brochure publiée par le CEPAG¹, c'est « un objectif politique qui redonnerait espoir à toute une génération désabusée par le chômage et le manque de perspectives ».

Depuis toujours, la limitation du temps de travail est un enjeu essentiel pour le mouvement ouvrier. À ce sujet, les statuts de la Première internationale de 1866 sont clairs : « *Nous déclarons que la limitation de la journée de travail est la condition préalable sans laquelle tous les efforts en vue de l'émancipation doivent échouer.* »

Cette revendication n'est donc pas une vieillie obsoleète ainsi que le martèlent sans cesse les libéraux de tout poil. Au contraire, elle trace une ligne tangible à la limitation du pouvoir du capital. Elle rétablit ainsi l'indispensable justice dérobée au « travail, seul réel producteur de valeur ajoutée² ».

C'est dire que l'enjeu de la réduction collective du temps de travail dépasse largement les limites d'une simple politique économique de résorption du chômage. Il fonde littéralement le socle de nos revendications et étaye toute notre représentation de la société.

En effet, la réduction collective du temps de travail est, avant toute chose, une mesure visant l'égalité, dans un contexte où, depuis qu'elle n'est plus mise en œuvre, les inégalités explosent...

There is no alternative ?

Il faut dire qu'actuellement cet or du temps est particulièrement plombé ! Tant les discours médiatiques que les politiques belges et européennes donnent l'impression que le rapport de force en faveur des travailleurs est disqualifié,

nourrissant un sentiment de fatalité ou des ressentiments d'impuissance. Sans parler de l'incessante propagande libérale selon laquelle il faudrait choisir entre l'emploi et les salaires, entre la compétitivité et les conditions de travail.

On le voit, la question du temps de travail est au cœur des politiques libérales et s'est exacerbée avec la mise en place du concept d'austérité.

Nous assistons ainsi à plusieurs déferlantes sur l'allongement du temps de travail : recul de l'âge de la pension, allongement de la durée de la carrière, abolition des prépensions, des tantièmes, du crédit-temps, suppression de jours de congé, défiscalisation des heures supplémentaires, du travail de nuit, hausse de la flexibilité, annualisation du temps de travail, travail du dimanche, Loi Peeters, etc.

Avec en arrière-fond, le mensonge idéologique selon lequel le « *coût du travail* » en Belgique serait trop élevé et ruinerait tous nos efforts à rétablir la compétitivité qui assurerait la relance de l'économie...

C'est d'autant plus absurde que la loi de sauvegarde de la compétitivité de 1996 compare nos salaires avec notamment l'Allemagne, pays champion de la modération salariale ! Cette logique de comparaison ne conduit qu'à une seule chose, la pression à la baisse sur les salaires (ici et en Allemagne), le seul perdant : le monde du travail. Dans un grand marché européen (et a for-



tiori transatlantique) quand un pays gagne des « parts de marché », c'est que d'autres en perdent ! C'est une logique de destruction !

Une juste répartition des richesses créées par le travail

Pour surmonter cette situation, il nous faut réaffirmer avec force que le travail n'est pas une variable d'ajustement mais, une richesse ! Que le salaire n'est pas un coût mais un droit !

Et notons l'hypocrisie qui consiste à fustiger le « coût du travail » au moment même où la part des salaires dans la valeur ajoutée est à son plus bas niveau historique³ ! Depuis près de trente ans, l'évolution de la redistribution des richesses, pourtant en hausse constante grâce à la productivité accrue des travailleurs, s'est effectuée au détriment de ceux-ci et au profit des revenus du capital.

Sur les trente dernières années, le PIB belge a triplé. À quoi cette richesse a-t-elle été principalement affectée ? Elle a été accaparée par les dividendes versés aux actionnaires et par les charges d'intérêts versés aux détenteurs de titres de dette publique !

« Autrement dit, affirment Michel Husson et Stéphanie Treillet, ce qui ne va pas

aux salariés sous forme d'augmentations de salaires ou de créations d'emplois par réduction du temps de travail est directement capté par les actionnaires et les rentiers⁴. »

Partage du temps de travail : le temps partiel, le temps partiel

Aujourd'hui, l'augmentation de la productivité débouche déjà sur un *partage* inégal du temps de travail qui se réduit en creux par l'accumulation continue des temps partiels imposés (essentiellement aux femmes), de l'intérim, des « mini-jobs » à la sauce allemande, du chômage, de « l'activation » des allocations de chômage et bien sûr de l'exclusion du chômage lui-même, et qui s'inscrit dans une flexibilité et une précarité toujours plus accentuées.

La notion hypocrite du « *partage* » du travail laisse entendre que l'emploi est *rare*, qu'il appartient au salarié ayant un emploi de sacrifier une partie de ses revenus ou de ses conditions de travail pour lutter contre le chômage ou ne pas y sombrer lui-même.

La **réduction collective du temps de travail** aplanira ces discriminations et abolira ces sentiments de culpabilité. C'est une question de justice et de redistribution des richesses produites. C'est pour cela que cette mesure doit se financer prioritairement par l'imposition de la part des plus-values, des dividendes et des profits inconsidérés réalisés ces dernières années. **Le maintien des salaires est donc une nécessité.**

De même, la réduction du temps de travail, ainsi que l'illustre parfaitement l'exemple des 35 heures en France, doit s'accompagner de l'embauche compensatoire et de la création d'emplois. L'imposition de cette mesure par la loi veillera en tout premier lieu à ce que **cette embauche compensatoire** soit effective et non rendue caduque par une augmentation proportionnelle de la flexibilité exigée des travailleurs, comme on a pu le constater dans les hôpitaux français.

Rouvrir le champ des possibles

La réduction collective du temps de travail rouvre le champ des possibles bloqué par 30 ans de politiques libérales. Il y a en effet urgence ! Une triple urgence même : sociale, économique et environnementale. L'urgence sociale est d'en finir avec ce modèle économique qui laisse plus de 650 000 personnes sans emploi alors que des milliers d'autres croulent sous plus de 45, voire 60 heures de travail par semaine. Elle consiste également à stopper immédiatement le démantèlement de notre protection sociale et de nos services publics.

La réduction collective du temps de travail permet de libérer le temps de travail *contraint* et donc crée de nouvelles opportunités, de nouveaux besoins. Davantage qu'une amélioration de l'articulation entre vie privée et professionnelle, c'est la possibilité d'une autre répartition du temps : des temps *libérés* pour le repos, le loisir, la culture, pour participer à la vie sociale et envisager enfin le partage plus égalitaire des tâches domestiques et parentales entre les hommes et les femmes. Dans ce cadre lié à l'augmentation de la qualité de la vie, les services publics sont appelés à jouer un rôle prépondérant !

Une urgence économique et environnementale également car à l'évidence le modèle contradictoire d'une société à croissance soutenue et à austérité permanente a fait long feu. Il a également épuisé les ressources d'une planète où le gaspillage des uns n'arrive plus à occulter la famine des autres.

La réduction collective du temps de travail constitue les prémices d'une nouvelle organisation de la production, tout autant qu'une autre façon d'appréhender la mobilité.

Une fois encore, les services publics sont appelés à être au premier rang de la planification de cette production en développant les biens et services qui apparaissent urgemment nécessaires : les crèches, les écoles, les hôpitaux, les communications, les logements sociaux, les transports en commun, les énergies renouvelables, etc.

1. Le Centre d'éducation populaire André Genot publie une brochure intitulée « #4J. La semaine de 4 jours en 32 heures. Le partage ou la barbarie. ». À télécharger sur le site www.cepag.be.
2. Daniel Richard, *Travailler moins pour gagner tous !*, Politique, n° 67, novembre-décembre 2010.
3. Voir le baromètre socio-économique de la FGTB et la *Tribune* du mois de novembre.
4. Michel Husson et Stéphanie Treillet, *La réduction du temps de travail : un combat central et d'actualité*, Contre-Temps, n° 20, 2014.



Région wallonne : un budget sous le sceau de l'austérité

Avec des paramètres macroéconomiques revus à la baisse par le Bureau fédéral du plan et des décisions du Fédéral impactant négativement ses recettes, l'exercice budgétaire 2017 de la Région wallonne ne s'annonçait pas prometteur... Et, autant le dire de suite, si le budget 2017 est peu réjouissant, celui de 2018 s'avère catastrophique !

En privilégiant toujours la réduction des dépenses publiques, le Gouvernement wallon fait, pour 2017, toujours le choix de la « râpe à fromage ». Cependant, ce choix n'est pas sans conséquences. Faut-il rappeler les économies drastiques réalisées dans les services publics via, notamment, la poursuite de la réduction de dotation des Organismes d'intérêt public (OIP) ?

Pour rappel, la dotation des OIP a été « gelée » entre 2009 et 2014. Depuis lors, elle a été drastiquement réduite : de 5 % en 2015, 3 % supplémentaires en 2016 et encore 2 % en 2017. Soit une diminution de plus de 10 % en 3 ans !

Dans le même temps, il est toujours prévu de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur trois partant à la pension.

Ce budget est donc dans la continuité des précédents, aucune (r)évolution ou décision de rupture n'est envisagée. On peut néanmoins s'inquiéter de la surestimation des recettes qui, si elle devait se confirmer, augmenterait un peu plus encore le déficit wallon.

Depuis plusieurs années, l'élaboration des budgets de la Région wallonne a consisté à diminuer progressivement les dépenses jusqu'à obtenir un déficit acceptable par l'Europe et l'État fédéral.

À partir de 2018, si la Wallonie continue à s'inscrire dans les contraintes européennes et fédérales et compte tenu de la hauteur des corrections budgétaires qui impacteront la Wallonie, de réelles mesures devront être prises afin de redresser structurellement le déficit. Il ne s'agira donc plus ici de se servir de la technique de la « râpe à fromage ».

Impacts de la Réforme de l'État

La Wallonie pourrait augmenter ses recettes car, c'était bien là un des aspects importants de la sixième réforme de l'État, les Régions disposent à présent d'une certaine autonomie fiscale. La Wallonie pourrait, si elle le souhaitait, par le jeu des additionnels à l'IPP, réinstaurer les tranches d'imposition à 52,5 % et 55 %. Selon les calculs de la FGTB wallonne, cette mesure rapporterait quelque 30 millions d'euros supplémentaires.

Cependant, si elle existe bel et bien, cette autonomie fiscale est largement insuffisante pour contrer les effets négatifs pour le budget wallon de certaines mesures prises par le Fédéral. Il suffit de comparer l'impact d'une éventuelle réinstauration



des tranches à 52,5 % et 55 % (30 millions) au coût du Tax-shift (162,6 millions)...

Plus le temps passe et plus on mesure à quel point cette réforme de la loi spéciale de financement (LSF) est dommageable pour la Wallonie. Dans les faits, l'autonomie fiscale des Régions entraîne mécaniquement une diminution des budgets régionaux suite à des décisions venant du Fédéral ; et ce, malgré les socles de solidarité et de transition. Ces socles devaient pourtant garantir une « certaine » neutralité de la sixième réforme de l'État sur les finances des Régions.

Dès le départ, nous avions craint que cette nouvelle LSF soit défavorable à la Wallonie. La réalité est encore bien pire !

Défavorables à la Wallonie

Transferts de compétences sous-financés, recettes surestimées, garde-fous inopérants, la Wallonie est, plus que jamais, dans une impasse budgétaire. Les futurs exercices budgétaires risquent d'être encore plus douloureux si le Gouvernement persiste à vouloir axer sa politique budgétaire sur une diminution des dépenses.

Afin de rectifier le tir, la Wallonie doit :

- exiger un accord de l'ensemble des Régions dès qu'une modification fiscale au niveau fédéral a un impact sur leur budget,
- revoir certains aspects de la LSF,
- envisager une politique fiscale globale.

Comme il y a eu une expression wallonne forte sur le « CETA », il importe, maintenant, que la Wallonie ose contester certains dogmes économiques. Qu'elle ose faire la preuve que des alternatives existent et surtout qu'elle ose prendre son destin en main !



PLUS QUE JAMAIS, LE SYNDICALISME

Ces derniers mois, une certaine presse se réjouissait d'annoncer la mort du syndicalisme en Belgique. Dinosaures d'un autre âge, incapables de communiquer, crispés sur des prérogatives d'un autre temps, arc-boutés sur des méthodes dépassées, revendications désuètes... Les critiques n'ont pas manqué et la moindre annonce d'une action syndicale était décriée avant même qu'elle ait eu lieu !

Cependant, une récente étude du CRISP¹ démontre que ces attaques répétées sont davantage l'œuvre d'une propagande idéologique acquise au néolibéralisme que d'une véritable lame de fond dans l'opinion publique.

80 % favorables aux syndicats !

Le *Courrier hebdomadaire* du CRISP livre les résultats d'une enquête qui vient fort à propos. Elle démontre que près de 80 % des électeurs francophones trouvent leur syndicat non seulement utile mais encore **absolument nécessaire**. Et ce dans un contexte fortement marqué tant par les mesures antisociales d'un gouvernement de droite que par les réactions syndicales qui, depuis deux ans, se dressent contre l'austérité imposée aux seuls travailleurs et aux personnes déjà les plus démunies de ce pays...

N'en déplaise aux éditorialistes en mal de lecteurs, les nombreuses grèves et conflits sociaux menés depuis l'automne 2014 n'ont pas entamé la confiance envers les syndicats qui mènent ces actions. L'étude présente des chiffres et des enquêtes qui permettent d'affiner et de nuancer cette perception globalement positive. En effet, il apparaît que seulement 28 % de l'électorat belge est franchement antisyndical. Cela est davantage marqué en Flandre mais on remarquera que l'on ne peut pas parler de rejet massif des syndicats dans aucune des deux communautés.

Ainsi que le souligne la conclusion de l'étude du CRISP, « *la classe prosyndicale et la classe prosyndicale sceptique, qui regroupent respectivement les personnes ayant une vision positive ou plutôt positive mais critique du syndicalisme, représentent ensemble 77 % des électeurs du côté francophone et 69 % en Belgique néerlandophone (pour un total national de 72 %).* »

Une étude complète

L'avantage de cette étude, publiée, rappelons-le, par le CRISP, est qu'elle présente une méthode rigoureuse et scientifique d'investigation. Les 2 000 personnes du panel, choisies aléatoirement sur base du Registre national, donc affiliées ou non à un des trois grands syndicats, permettent d'obtenir des données représentatives et fiables. Les enquêteurs leur ont posé des questions liées à toutes les activités syndicales : raisons de s'affilier ou non à un syndicat, utilité des syndicats (pour la défense et la protection des droits et des intérêts des travailleurs et allocataires sociaux), appréciation de leurs positions et actions, perception du droit de grève, etc.

D'une manière générale, toutes les questions reviennent largement positives. Cela n'empêche bien entendu nullement les opinions critiques à l'endroit des organisations syndicales. **Mais une très large proportion des électeurs sondés, du Nord comme du Sud du pays², se**

déclarent convaincus que les syndicats sont nécessaires, et plus que jamais à l'heure actuelle, pour protéger les droits sociaux et les intérêts des travailleurs.

Résistance !

Ceux qui ont tenté politiquement de profiter de cette déferlante médiatique à l'encontre des syndicats en voulant leur imposer le service minimum ou une personnalité juridique en sont pour leurs frais ! L'opinion publique n'est pas dupe de l'image des syndicats qui est construite dans les médias majoritaires. Derrière cette « opinion publique », il y a des travailleurs et des citoyens, avertis et conscients des conditions de travail chaque jour plus difficiles et des conditions de vie chaque jour plus restreintes. Avertis et conscients que leur meilleure résistance aux couleuvres que l'on veut leur faire avaler est de s'unir collectivement au sein de syndicats disposés à négocier quand c'est possible, à se battre quand c'est nécessaire !

1. Le Centre de recherche et d'information sociopolitiques consacre son courrier hebdomadaire de mi-septembre 2016 à une étude *Syndicats et syndicalisme : perceptions et opinions*, réalisée d'octobre 2014 à juin 2015 par la KU Leuven. Plus de 2 000 personnes ont été interrogées et une attention toute particulière a été réservée aux personnes affiliées à la FGVB. Sur les 719 francophones sondés, 41,6 % se disent appartenir à un des trois syndicats interprofessionnels.
2. 81,3 % des francophones et 73,4 % des néerlandophones).

Le gouvernement nuit à la santé !

Ce gouvernement fédéral de droite est aussi nuisible par nature qu'au travers de sa politique antisociale ! Après les restrictions d'accès à l'assurance chômage et le recul de l'âge de la retraite, voilà qu'il s'attaque aux soins de santé au détriment des patients. Difficulté d'accès aux soins ; augmentation des inégalités ; instauration d'une médecine à deux vitesses sont les conséquences prévisibles des nouvelles mesures pour les Bruxellois.

Pour boucler son budget 2017 afin de correspondre aux impératifs des traités européens d'austérité, le gouvernement fédéral a dû trouver trois milliards d'euros. Et il n'a rien trouvé de mieux qu'aller chercher près du tiers dans le budget des soins de santé.

Malgré les déclarations de la ministre de la santé, Maggie De Block (Open-VLD), une partie des 902 millions d'euros d'économie imposée est à charge des patients qui seront directement impactés par la hausse globale, estimée à 9 % par an de leurs frais pharmaceutiques. Ceci alors que l'achat de médicaments est déjà régulièrement reporté par les ménages à faibles revenus.

En effet, le ticket modérateur des antibiotiques sera augmenté et certains médicaments comme les décongestionnants ne seront plus du tout remboursés.

D'autre part, le seuil maximum à facturer a été indexé, limitant du même coup le remboursement des soins de santé des malades chroniques et des patients devant faire face à des frais importants. Enfin, le stage d'attente pour pouvoir bénéficier des indemnités maladie passe de 6 mois à 1 an, ce qui fragilisera davantage les jeunes travailleurs.

Restrictions tous azimuts

D'autres coupes budgétaires toucheront également les patients de manière indirecte.

Ainsi, l'accélération de la réforme du paysage hospitalier, qui subissait déjà un effort de 9,50 millions d'euros d'économies pour 2017, entraînera des réductions du nombre de lits et de personnel dans les hôpitaux.

La biologie clinique (les analyses médicales) verra son financement raboté de 400 000 euros tandis que l'ima-

gerie médicale (radiologie) perdra 500 000 euros.

Il est certain que ces réductions sont préjudiciables à l'accès et à la qualité des soins pour les patients qui, à Bruxelles, sont plus nombreux à connaître une situation précaire.

Le baromètre social bruxellois nous indique en effet qu'un ménage sur cinq a déjà dû retarder des soins de santé pour des raisons pécuniaires ; cette proportion atteignant même les 40 % parmi les 20 % des ménages les plus pauvres. Une réalité sociale qui sera aggravée par les 7 millions d'économie imposés aux maisons médicales qui ne pourront plus proposer les mêmes services à une population déjà fragilisée qui sera contrainte de se tourner vers les hôpitaux publics déjà soumis à une forte demande et à la réduction de leurs moyens.



Les hôpitaux publics bruxellois (Réseau Iris) seront plus particulièrement touchés par ces nouvelles mesures restrictives. Parce qu'ils constituent le plus important complexe hospitalier du pays et accueillent le plus large public, ils développent des projets innovants et sont plus que d'autres sujets à expériences pilotes et à des réorganisations de grande ampleur pour lesquels les financements seront rabotés. Les pre-

mières estimations donnent 13 millions de moins pour les hôpitaux d'Iris sur les 92 millions à l'échelle du pays.

Jusqu'à l'emploi menacé

L'ensemble de ces réductions de financement pourraient entraîner la perte de 120 emplois à temps plein dans le réseau Iris. C'est à une véritable régression sociale qu'on assiste avec, entre autres, le durcissement des aménagements de fin de carrière du personnel soignant qui avaient été obtenus en raison de la pénibilité du travail et des horaires inconfortables.

Vers toujours plus d'inégalités !

Nous refusons ces orientations politiques qui conduisent vers une médecine à deux vitesses. Nous ne voulons pas d'un système dans lequel seuls les plus aisés peuvent s'occuper de leur santé parce qu'ils ont les moyens de se payer leurs médicaments et une assurance hospitalisation. C'est pourtant ce que met en place ce gouvernement de droite extrême qui affaiblit le secteur public pour favoriser in fine la privatisation des soins de santé. La question du modèle de société et du contrat social se pose une fois de plus. Avec la FGTB et les autres forces progressistes de la Région, nous continuerons à défendre et promouvoir notre projet solidaire.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

www.cgsp-acod-bru.be



À la caisse !



C'est une habitude, quand M. Michel bouche un trou de son budget, il en creuse presque automatiquement un dans le vôtre.

Les économies budgétaires du gouvernement ont été ramenées à 3 milliards. Presque **trois quarts** (72 %) seront des économies dans les **frais de l'État et les services publics**, et **1,3 milliard dans la sécurité sociale dont 902 millions dans le secteur de la santé**. Un quart (28 %) sera des recettes nouvelles.

Qui va payer ?

1. Les malades

L'essentiel des économies (902 millions) en matière de sécurité sociale vont peser sur le secteur de la santé. Seront mis à contribution l'industrie pharmaceutique (335 millions), les prestataires de soins dont les honoraires ne seront indexés qu'à 1/3 (247 millions), les hôpitaux qui devront faire 92 millions d'économies en supprimant des lits. L'offre de santé va diminuer et des travailleurs de la santé vont perdre leur emploi.

Mais les patients ne seront pas épargnés. Si vous êtes malade :

- le remboursement des antibiotiques sera diminué - paraît-il pour en réduire l'usage - (économie de 14,8 millions) ;
- le plafond du Maximum à facturer (MàF) sera indexé. Le MàF permet aux malades chroniques ou de longue durée d'obtenir une gratuité des soins lorsqu'un plafond (variable en fonction des revenus) de dépenses de santé est dépassé. Si on relève le plafond, la facture adressée aux malades sera plus élevée (économie de 14,1 millions) ;
- les honoraires des médecins ne seront pas intégralement indexés. Cette mesure ne vise pas les patients mais le principal syndicat de médecins a donné des consignes de « déconventionnement » de sorte que les médecins puissent demander des honoraires plus élevés que ce que permet la convention médico-mutualiste ;
- les BIM (bénéficiaires d'un remboursement préférentiel) dont la composition de ménage change verront leur avantage réduit après un trimestre au lieu de deux (économie de 9,5 millions) ;
- les subventions aux maisons médicales (qui pratiquent une médecine sociale de première ligne) seront gelées (économie de 7 millions) ;
- en cas d'incapacité de travail, la période de stage (nombre de mois qu'il faut avoir travaillés avant de pouvoir percevoir une indemnité) passe de 6 mois à 12 mois, sauf

pour les indemnités de maternité. Ceci touchera surtout les jeunes travailleurs en incapacité de travail (économie de 12 millions).

2. Les allocataires sociaux

L'enveloppe destinée à revaloriser les allocations sociales les plus basses (liaison au bien-être) sera amputée de 161 millions sur le dos des allocataires aux revenus les plus bas.

3. Les (futurs) pensionnés

Le gouvernement continue à s'attaquer aux périodes assimilées, c'est-à-dire les périodes d'inactivité qui comptent pour le calcul de la pension. Il a décidé que, pour les années comptabilisées à partir de 2017, il y aura moins de pension pour les travailleurs qui ont connu des périodes de chômage. À partir de 312 jours de chômage (pas nécessairement consécutifs), il ne sera plus tenu compte, pour le calcul de la pension, du dernier salaire mais du salaire minimum.

La perte au niveau de la future pension dépend du salaire. Pour un prépensionné de 60 ans qui touchait un salaire moyen la perte se situe entre 200 et 400 € par an.

Les fonctionnaires : les militaires et le personnel roulant de la SNCB verront l'accès à la pension passer de 55 à 57 ans en 2018 pour arriver à 63 en 2030. À terme, la carrière des fonctionnaires devra être comme dans le privé de 45 ans.

4. Le capital pas ou peu mis à contribution

La taxe sur les opérations boursières sera doublée mais elle ne représente actuellement que 0,09 % (avec un maximum de 650 euros), 0,27 % (max. 800 euros) et 1,32 % (max. 2 000 euros) des montants. En contrepartie la taxe sur la spéculation qui n'a rien rapporté a été supprimée...

100 millions ont tout de même été inscrits à charge des employeurs qui devront payer une contribution sur les cartes essence octroyées à leurs employés et leur laisser le choix du moyen de transport domicile-travail au lieu d'une voiture de société.

Rien du côté de la taxe sur la valeur ajoutée à la revente d'actions qui reste à 0 % quel que soit le gain !

La politique d'austérité de ce gouvernement continue à n'être supportée que par les travailleurs et les bénéficiaires d'allocations sociales ! Par ailleurs, cette politique d'austérité ne mène nulle part ! Il est urgent de changer ça !

Article mis en ligne sur le site de la FGTB le 2 novembre 2016.

CETA : la démocratie s'invite à la table des négociations

Communiqué de la plateforme Stop TTIP/CETA sur le compromis belge trouvé ce jeudi sur la signature du CETA.



Après des années de mobilisation et d'analyses du CETA et du TTIP, relayées par quelques parlements et gouvernements, on peut aujourd'hui se réjouir que la démocratie se soit invitée à la table des négociations. Sur le fond, quelques avancées ont été obtenues. De nombreuses zones d'ombre subsistent. Le CETA demeure un accord déséquilibré. La mobilisation et la vigilance restent nécessaires.

Quelles leçons tirer des dernières semaines ?

Après un match de football joué à un contre onze, l'évaluation ne peut pas se faire uniquement en regardant le tableau-marquoir : même modifié grâce à nos mobilisations, le CETA reste un accord déséquilibré, donnant trop de pouvoir aux multinationales, aux dépens des parlements et des juridictions publiques, et favorisant le commerce et le profit davantage que la justice et les droits humains.

Mais il faut se souvenir que sans la mobilisation des agriculteurs, des mouvements citoyens, des syndicats, des mutualités et des organisations non gouvernementales depuis trois ans, le CETA aurait été signé ce jeudi sans aucune des avancées, même insuffisantes, désormais engrangées. Le sommet qui devait marquer la signature du CETA ce 27 octobre n'a pas eu lieu. Qu'un sommet international soit annulé du fait de mobilisations sociales est une victoire en soi, car cela signifie que plus jamais aucune négociation de traités similaires ne pourra se faire sans la participation des Parlements et de la société civile. Pour construire une politique commerciale favorable au plus grand nombre, les Parlements devront être habilités pour mettre le commerce au service du progrès social et écologique.

Le combat wallon et bruxellois contre le CETA a engendré un rapport de force qui a fait plier en partie la Commission : nous devons nous réjouir et nous féliciter d'avoir gagné cette première bataille. Mais elle ne suffira pas. Dans les futures batailles (la ratification du CETA, le TTIP, le TISA...), la défense de la démocratie passera par une alliance large de la société civile. Ce mouvement s'appuiera sur des Parlements courageux capables de mettre fin au chantage de certaines institutions influencées par le pouvoir financier.

Analyse des avancées obtenues

Citons l'engagement de demander à la Cour européenne de justice de vérifier la compatibilité du mécanisme d'arbitrage avec les traités européens. C'est une demande exprimée de longue date et aucun gouvernement européen n'avait jusqu'à présent accepté de vérifier la légalité du CETA avant son entrée en vigueur. C'est maintenant acquis.

Les entités fédérées belges ont réaffirmé leur droit de mettre fin à l'application du CETA si le mécanisme d'arbitrage n'était

pas réellement réformé en une cour publique ou si des impacts sociaux ou environnementaux négatifs étaient constatés.

Il y a d'autres avancées, comme une réelle protection des services publics, des mutualités, du principe de précaution, du droit à renforcer les normes sociales et environnementales sans risquer de sanction financière, ainsi que la clause de sauvegarde agricole. Il faut encore du temps pour vérifier si ces avancées sont réellement effectives, si les nouveaux textes sont suffisamment solides juridiquement et sans faille.

Et le temps risque de manquer. Les quatre parlements ayant exprimé des réticences sur le CETA se sont réunis en urgence pour approuver le nouvel accord, résultat d'une énième pression du Gouvernement fédéral et de la Commission européenne. Revoir en profondeur la méthode de conclusion de tels traités impliquerait de respecter les parlements et de leur laisser le temps de travailler sereinement. Ce n'est pas le cas ici. On ne peut qu'espérer que la brèche ouverte en Belgique sera utilisée par d'autres parlements en Europe pour mener un travail d'analyse et d'audition comparable à celui mené par le Parlement wallon.

Les préoccupations qui n'ont pas été rencontrées

Reste que de nombreux points de préoccupation n'ont aucunement été rencontrés, par exemple la logique des listes négatives pour la libéralisation des services, le caractère unilatéral de l'introduction des plaintes par les seuls investisseurs sans qu'ils aient dû au préalable avoir épuisé tous les moyens de recours devant les juridictions nationales, les capacités de régulation financière ou encore des sanctions en cas de non-respect des droits des travailleurs ou des normes environnementales.

Le traité reste essentiellement un accord déséquilibré issu d'une négociation opaque et il faudra rester vigilants et mobilisés à chaque étape de la suite du processus d'approbation du CETA et de la négociation des futurs traités de commerce et d'investissement.

Communiqué commun de : Agir pour la Paix, CGSLB, CNCD-11.11.11, CSC, Inter-Environnement Wallonie, FGFB, CEPAG, FUGEA, Greenpeace, MOC, Mutualités chrétiennes, Mutualités libres, Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, SAW-B, Solidaris et Tout Autre Chose

Mis en ligne sur le site de la FGFB le 28 octobre 2016.

Motion du Bureau des Femmes de la FGTB wallonne

Mercredi 9 novembre 2016

Le Bureau wallon des Femmes refuse l'austérité des droites et réclame une réaction à la hauteur des attaques gouvernementales. Les plans d'actions précédents s'étant révélés insuffisants, il devient impératif de durcir les ripostes syndicales conformément aux valeurs que nous défendons en tant que contre-pouvoir.

La FGTB se doit d'être à l'avant-garde de ce combat ! Les femmes et les hommes du BWF seront en première ligne de ce combat pour mener à bien le plan d'action que nous souhaitons combattre.

Nous le voulons d'autant plus que nous sommes les premières en ligne de mire de ce Gouvernement :

- les personnes touchées par la réduction de l'AGR (allocation de garantie de revenu) dans le cadre du travail à temps partiel involontaire sont pour 79 % des femmes, poussées ainsi vers la pauvreté ;
- le départ à la retraite anticipée sera rendu quasi inaccessible pour les femmes. En effet, le gouvernement entend repousser l'âge de la retraite anticipée à 63 ans moyennant une carrière de 42 ans. Or la durée moyenne de la carrière des femmes est d'environ 35 ans, journées assimilées comprises ;
- en plus de ces plans d'austérité, l'allocation d'insertion professionnelle limitée à 3 ans en 2012 par le gouvernement Di Rupo, a vu ses conditions d'accès davantage durcies : parmi les personnes exclues de ces allocations 2/3 sont des femmes et 25 % des femmes seules avec enfant(s) à charge ;
- l'employeur devra payer 10 % des indemnités versées par la mutuelle (Inami) aux salariées enceintes écartées de leur travail. Histoire de « motiver » l'employeur en question à lui trouver un poste « adapté ». Les conséquences d'une telle mesure sont catastrophiques et nous font faire un recul sans précédent en matière d'égalité femmes-hommes. Certaines femmes resteront en fonction au péril de leur santé et de celle du bébé. Lorsqu'un employeur devra engager quelqu'un, il sera nettement moins enclin à engager une jeune femme qui risque de tomber enceinte. Il privilégiera l'engagement d'un homme ou d'une femme moins susceptible d'avoir encore un enfant. Ou alors il donnera des CDD courts à la jeune femme en question. De toute façon, elle sera pénalisée.



L'austérité conduisant au sous-financement des services publics condamne les travailleuses à une triple peine. Premièrement ces mesures impliquent la réduction des fonctionnaires dans la Fonction publique où les femmes sont majoritairement employées. Deuxièmement, la diminution des services d'accueil et de soins aux personnes dépendantes conduit les femmes victimes du stéréotype de genre à assurer ce rôle jusqu'alors assumé par la collectivité. Enfin troisièmement, les services publics supprimés sont ceux où les usagers sont majoritairement des usagères et donc ces suppressions affectent plus les femmes que les hommes.

Ce ne sont ici que quelques mesures prises à l'encontre des femmes. Ce gouvernement creuse l'inégalité entre les femmes et les hommes, renforçant la discrimination systémique à l'égard de ces dernières sur le marché du travail. Cette tendance va de pair avec la recrudescence des attitudes machistes et sexistes ou encore racistes de certains membres du gouvernement qui ne prennent plus la peine de se cacher.

Face à ce déni de reconnaissance d'une moitié de la population belge, le BWF ne peut que se rallier aux choix d'actions fortes et radicales pour arrêter ce gouvernement à la solde du grand patronat et des riches.

La FGTB en direct de la COP 22

Lors de la COP 21 à Paris, 195 pays se sont engagés à limiter l'augmentation de la température mondiale à maximum 2° C, voire maximum 1,5° C. Concrètement, cela signifie une diminution des émissions de CO2 de près de 90 % à l'horizon 2050. Défi colossal à l'échelle de la planète.

L'objectif de cette COP 22 est non seulement de maintenir la dynamique positive, mais surtout d'œuvrer à la mise en application de l'accord. Chacun des pays a dès lors présenté les efforts qu'il entendait entreprendre pour réduire ses émissions de CO2. Mises bout à bout, toutes ces promesses de réduction aboutiront à une augmentation de 2,7° C de la température. Autrement dit, tout le monde devra revoir sa copie si l'on veut parvenir à l'objectif fixé à Paris.

Deux principaux résultats sont attendus à Marrakech

Financement destiné aux pays en développement

100 milliards par an à partir de 2020 ont été promis pour leur permettre d'assurer leur développement dans le respect des enjeux climatiques. À ce jour, les incertitudes quant à la manière dont les engagements financiers sur le climat seront concrétisés ne sont pas encore levées.

Engagement politique

L'ensemble des Parties doivent maintenant mettre en œuvre l'Accord de Paris. C'est ce que l'on devrait appeler l'Appel de Marrakech (« Call of Marrakech »). En effet, l'ombre de Donald Trump plane lourdement. Son climatocéptisme avéré jette un solide froid dans les travées de la COP et engendre un climat d'incertitude très inquiétant, dont l'urgence climatique se passerait bien.

Tous, délégation américaine comprise, veulent envoyer un message politique fort rappelant leur volonté d'œuvrer dans la lutte contre les changements climatiques. Appel qui peut paraître futile suite à l'Accord de Paris.

Revendications syndicales en trois points :

- **enjoindre les Parties à revoir à la hausse leurs engagements** nationaux de réduction d'émissions ;
- apporter des garanties quant aux questions de financement ;
- **opérationnaliser la Transition Juste**. Signal positif : un groupe d'experts va être formé pour se pencher sur la question, parmi lesquels des représentants de la Confédération syndicale internationale (CSI). C'est la première fois que la CSI est spécifiquement nommée dans une décision des Nations unies sur le changement climatique, ce qui montre pour nous une forme de reconnaissance de l'importance de notre implication.



Actions syndicales

Les Conférences climatiques sont aussi l'occasion pour le mouvement syndical d'organiser des débats autour de la question climatique.

Le samedi 12 novembre s'est tenue une journée d'étude autour des défis climatiques organisée par la CSI. Plus de 150 représentants syndicaux étaient présents. L'occasion d'échanger des expériences, des points de vue, des craintes mais aussi et surtout beaucoup d'espoir.

Au final, notre conviction est que la Transition Juste est en cours. Elle est reconnue par les 195 pays signataires de l'Accord de Paris et doit maintenant être mise en œuvre, à commencer au niveau national pour :

- encourager le dialogue social sur les questions de transition juste vers une société bas carbone ;
- stimuler les investissements, publics et privés ;
- prévoir des formations et des programmes de reconversions ;
- garantir les droits des travailleurs et une protection sociale forte.

Le dimanche 13 novembre, une Marche en faveur du climat était organisée à travers les rues de Marrakech. Rassemblement bigarré haut en couleur de plus de 3 000 personnes dont une importante délégation syndicale.

Article mis en ligne sur le site de la FGTB le 14 novembre 2016.

**Hommage à Jean Delporte**(Décédé le 1^{er} novembre après une longue et pénible maladie)

Jean, Camarade,

Camarade, ce mot, que tu as si bien porté, tu l'as défendu avec fierté.

Pour toi, Jean, la solidarité n'est pas qu'une expression, mais un acte militant qui t'a accompagné toute ta vie.

Par cette énergie dégagée au quotidien, tu en as fait un message à transmettre aux générations suivantes.

Notre organisation syndicale, notre secteur Télécom Aviation et surtout l'entité de Bruxelles perdent aujourd'hui un très grand acteur et défenseur du service public.

Ton parcours fut exemplaire :

- Délégué de 1968 à 1996 au bâtiment de Paille, situé près du Sablon et représentant au Comité d'entité de Bruxelles.
- De 1968 à 1972, tu as milité comme Vice-président des Jeunesses syndicales FGTB de Bruxelles.
- De 1969 à 1972, tu étais aussi membre technique de Bureau exécutif de Bruxelles.
- Ensuite, de 1972 à 1976, tu étais membre technique du Bureau national du secteur Télécom Aviation.
- Défenseur en « chambre de recours » de 1972 à 1993.
- De 1985 à 1996, tu as officié comme Vice-président de l'entité de Bruxelles.
- La présidence te fut acquise en 1993 jusqu'à ton départ en prépension (1999).

Tu aimais et tu revendiquais l'appellation de « Staline ».

Je n'en connais pas l'origine mais, je reconnais qu'à cette époque, le type de syndicalisme était beaucoup plus dur et demandait énormément de discipline, quant aux décisions à prendre et surtout à défendre, devant des assemblées et des salles remplies d'adhérents.

Comme Vice-président et comme Président de Bruxelles, tu as assumé tes mandats dans cet esprit et tu aimais ça.

Il existait à cette époque, une « équipe », qui dirigeait Bruxelles de main de maître.

Tu n'étais pas toujours d'accord avec ce « noyau dur » et, comme tu n'avais pas ta langue en poche, j'ai eu, parfois, le sentiment que c'était difficile à vivre mais, en fin de compte, la camaraderie l'emportait toujours.

Dans ton mandat de Président, tu as toujours défendu et fait respecter Bruxelles, comme une entité à part entière.

Mais en fin stratège, tu savais, face aux deux autres communautés, faire preuve de modération, toujours dans une quête de fédéralisme solidaire.

Ce n'est pas à toi, Jean qu'il faut rappeler que les aléas de la vie peuvent parfois être cruels.

Avec l'aide d'un autre Jean (Jean Ferrat), ces morceaux de poème et d'espoir sont pour toi :

*Un jour futur puis des milliers de jours
 J'avancerai parmi des milliers d'hommes
 Brisant les murs de ce siècle trop lourd
 Croquant l'amour comme la rouge pomme
 Un jour viendra couleur d'orange
 Un jour de palme, un jour de feuillage au front
 Un jour d'épaule nue où les gens s'aimeront
 Et s'appelleront encore Camarade
 Mot qui marie cerise et grenade
 Aux cent fleurs du mois de mai
 Pendant des années Camarade
 Avec ton seul nom comme aubade
 Les lèvres s'épanouissent
 Camarade... Camarade*

Jean, tu nous manques.

Éric Halloin
Secrétaire fédéral

Accords de fin 2016... de nouveaux défis en 2017 !

Cette fin d'année est ponctuée de nouvelles avancées au contrôle aérien, dans la suite de l'accord du 12 avril 2016.

Ce n'est que le début, pour affiner des mesures de fin de carrière, dans le cadre de la pénibilité et du report de la pension à 67 ans dès 2030.

Pour la CGSP, il est primordial que cette concertation concerne l'ensemble du personnel de Belgocontrol.

Ci-dessous, le dernier accord conclu en Commission paritaire du 20 octobre 2016, et le mail envoyé au CEO, dans le contexte du Comité national des Pensions.

Le Comité syndical est conscient des combats futurs, et fera le maximum, pour défendre les droits de tous les collaborateurs de Belgocontrol.

« Négocier, communiquer, lutter »

Protocole

Annexe à la Commission paritaire du 20 octobre 2016

Dans le cadre de la séance de la Commission paritaire du 20 octobre 2016, les accords suivants ont été conclus :

- Avant le 15 septembre 2017, l'ensemble du dossier « contrôleurs aériens » (horaires, carrière et fin de carrière) sera négocié et clôturé. La finalité de ce dossier est de parvenir à une situation *win-win* tant pour les travailleurs que pour l'employeur.
- Quant au protocole relatif à la continuité des services, il est stipulé concernant le salaire complémentaire, tel que visé à l'article 1, §1 du protocole, que le salaire horaire sera calculé sur base de la fraction 1/1820 au lieu de 1/1976.
- L'approbation des SBY EBBR, SBY APP.
- La note de service « Prime OJTi » (prime de € 100) prendra fin au moment où il y aura un accord en Commission paritaire sur l'ensemble du dossier « contrôleurs aériens » (horaires, carrière et fin de carrière). Chaque contrôleur aérien titulaire de la mention OJT sur la licence est censé exécuter des tâches OJT pendant la période de validité de la note de service « prime OJTi ».
- Avant la mi-novembre 2016, Belgocontrol fera le point et remettra un document concernant l'effet sur l'entreprise de la loi sur la modération salariale. En cas de nouvelles exigences quantitatives ou qualitatives, on effectuera une analyse de coûts des mesures proposées et de l'impact sur la norme salariale actuelle.
- Concernant l'effectif d'EBBR, Belgocontrol s'engage à analyser les remarques opérationnelles qui demeurent encore.
- Durant la période qui précède l'accord « horaires, carrière et fin de carrière des contrôleurs aériens », on tiendra compte d'un *stand-still* quant à des modifications au statut et aux primes chez ATS, sauf dans les cas suivants :
 - FICO ;
 - dossiers de fin de carrière des contrôleurs aériens qui partiraient en dispo au cours de cette période intermédiaire, concernant leur statut et les circonstances de travail ;
 - dossiers ATS dont on a reconnu l'urgence du côté de l'employeur et du côté des travailleurs.

Rédigé à Bruxelles [DATE] en quatre exemplaires originaux, dont chaque partie reconnaît avoir reçu le sien.

Pour Belgocontrol
Johan Decuyper, Administrateur délégué

Pour la CSC-Transcom
Kurt Callaerts, Secrétaire fédéral

Pour la CGSP-Télécom Aviation
Éric Halloin, Secrétaire fédéral

Pour le SLFP
Lennert Mervild, Secrétaire fédéral

Monsieur l'Administrateur délégué,

Dans le cadre du Comité national des Pensions et de l'analyse des métiers pénibles pour la fonction publique, il apparaît que l'on se dirige vers :

1. Un budget de 16 millions d'euros par an à redistribuer pour l'ensemble des métiers qui seront considérés comme pénibles.
2. Cette enveloppe sera disponible à partir de 2019 (rien en 2017 et 2018).
3. Cette enveloppe pourrait être augmentée, avec le gain de la diminution des tantièmes préférentiels plus rapide que prévu.
4. Il existerait aussi une volonté de « toucher aux systèmes » de disponibilités ainsi qu'aux systèmes de « congés maladie » (12 mois à charge de l'employeur, et puis ?).

Dans ce contexte, il me semble que l'on ne doit pas attendre de « miracle » de cette Commission.

C'est pourquoi, Monsieur l'Administrateur délégué, je vous demande :

1. De prévoir rapidement une analyse et des propositions concrètes de fin de carrière, **pour tous les personnels** de Belgocontrol qui sont confrontés à la pénibilité (services postés, en équipe...).
2. D'obtenir des garanties politiques afin que le système et principe de disponibilité (5 ans) propre à Belgocontrol ne soient pas impactés par ces nouvelles mesures gouvernementales.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, en mes sentiments les plus respectueux.

Éric Halloin, Secrétaire fédéral
Secteur Télécom Aviation
CGSP-ACOD
GSM : 0476/33 9251

À LIRE



Adieux au capitalisme

Il est temps de rouvrir le futur. Et d'engager résolument la réflexion sur ce que peut être un monde libéré de la tyrannie capitaliste. C'est ce que propose ce livre, en prenant notamment appui sur les expérimentations sociales et politiques accumulées par l'insurrection et les communautés zapatistes, une « utopie réelle » de grande envergure.

Pratiquer une démocratie radicale d'autogouvernement et concevoir un mode de construction du commun ; démanteler la logique destructrice de l'expansion de la valeur et soumettre les activités productives à des choix de vie qualitatifs et collectivement assumés ; laisser libre cours au temps disponible et créer les conditions d'un véritable échange interculturel : telles sont quelques-unes des pistes qui dessinent les contours d'un anticapitalisme non productiviste et non eurocentrique.

Jérôme Baschet est un historien français, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales et à l'Universidad autónoma de Chiapas, à San Cristóbal de Las Casas (Mexique).

Jérôme Baschet, *Adieux au capitalisme. Autonomie, société du bien vivre et multiplicité des mondes*, Éd. La Découverte, Paris, novembre 2016, 208 p., 8,50 €.



Après nous le déluge

Notre société est incapable d'assurer et d'assumer la transmission du savoir et de l'expérience depuis qu'elle a fait de la rupture le moteur de la modernité. Refuser tout héritage, faire table rase du passé, mépriser les modèles et les filiations, rompre systématiquement avec le père : ce geste « moderne », qui nous englué dans le présent, mène aux pires catastrophes, humaines, politiques, économiques. Contre le culte de l'ici-et-maintenant, et pour sortir du malaise dans notre civilisation occidentale, Peter Sloterdijk propose une relecture vertigineuse de notre histoire et nous exhorte à nous réinscrire dans la durée.

Peter Sloterdijk est considéré comme l'une des grandes figures de la philosophie contemporaine.

Peter Sloterdijk, *Après nous le déluge. Les Temps modernes comme expérience antigénéalogique*, Éd. Payot, Paris, octobre 2016, 504 p., 25 €.



Sauver le progrès !

Si l'idée de progrès a guidé l'action sociale et politique moderne depuis les Lumières, elle s'est aujourd'hui considérablement affaiblie. Y compris parmi les insatisfaits de la réalité actuelle, le mot même de progrès a perdu son sens. Progrès de quoi ? Progrès pour qui ? Progrès vers quoi ? Le doute légitime vis-à-vis du progrès, en particulier technique et économique, a renforcé à son insu le discours hégémonique sur l'absence d'alternatives et sur la fin de l'histoire. Afin de conjurer cette malédiction durable, Peter Wagner a conduit une enquête à la fois conceptuelle, historique et sociologique, qui vise à redéfinir ce que pourrait être un futur désirable pour celles et ceux qui souffrent du présent.

Peter Wagner, sociologue allemand, est un théoricien social et politique, professeur à l'université de Barcelone.

Peter Wagner, *Sauver le progrès. Comment rendre l'avenir à nouveau désirable ?* Éd. La Découverte, Paris, octobre 2016, 192 p., 15 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • USA : quand Donald ne fait plus rire personne !
- 4 / Réduction temps de travail • L'or du temps
- 6 / Budget wallon • Région wallonne : un budget sous le sceau de l'austérité
- 7 / Syndicalisme • Plus que jamais, le syndicalisme
- 8 / IRB • Le gouvernement nuit à la santé !
- 9 / Budget fédéral • À la caisse !
- 10 / Traités transatlantiques • CETA : la démocratie s'invite à la table des négociations
- 11 / Égalité • Motion du Bureau des Femmes de la FGFB wallonne
- 12 / Climat • La FGFB en direct de la COP 22

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 13 / Édito • Hommage à Jean Delporte

Belgocontrol

- 14 / Accords de fin 2016... de nouveaux défis en 2017 !
- / Protocole • Annexe à la Commission paritaire du 20 octobre 2016
- 15 / À lire

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGFB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11